

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 MARS 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 38

Nb. de représentés : 5

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars à 17h06, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 37/1853 :

Modification de la délibération n°36-1808 du 16 Décembre 2024 portant sur le retrait du patrimoine communal et reprise de véhicules vétustes par des concessionnaires retenus par la centrale d'achats CADI

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, FERDE Thérèse, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, POPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (représentée par Madame ROUVRAIS Simone), NASSIBOU Guilaine (représentée par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (représenté par Madame HOARAU Denise), VAYABOURY Jean Patrick (représenté par Monsieur TEVANEE Jean François), BELLON Stéphen (représenté par Monsieur DIJOUX Stéphan).

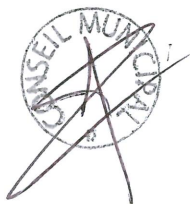
ABSENTS :

MM. BALZANET Jonhy, LORION David, MOREL Didier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 14 mars 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 04 mars 2025.



Accusé de réception en préfecture
974-21974-000-20250311-37-1853-DE
Date de télétransmission : 13/03/2025
Date de réception en préfecture : 13/03/2025

Michel FONTAINE

Affaire n°37/1853 : Modification de la délibération n°36-1808 du 16 Décembre 2024 portant sur le retrait du patrimoine communal et reprise de véhicules vétustes par des concessionnaires retenus par la centrale d'achats CADI.

Garage Municipal - Direction Générale des Services Techniques

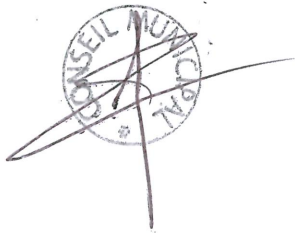
Le Maire rappelle à l'Assemblée que lors du Conseil Municipal du 16 Décembre 2024, affaire n°36/1808, il a été approuvé dans la consultation pour l'acquisition de véhicules de la centrale d'achats CADI, la reprise d'anciens véhicules communaux.

Suite à cette consultation, il en résulte que ce sont les offres de la société Jules Caillé qui ont été retenues pour le lot 2 avec la reprise de HUIT (08) véhicules.

Cependant, il s'avère qu'une erreur matérielle s'est produite sur l'immatriculation du véhicule Renault Clio immatriculé BJ 475 KD au lieu de BJ 745 KD.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** de la modification de l'immatriculation du véhicule Renault Clio immatriculé BJ 475 KD,
- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives, comptables et juridiques afférentes à cette opération et à **CEDER** le bien communal indiqué à l'entreprise JCA.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

